

Méthode pour apprendre la
musique vocale et
instrumentale par Mr
Buterne, ecuier

Buterne, Mr. Méthode pour apprendre la musique vocale et instrumentale par Mr Buterne, ecuier. 1752.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

c.

METHODE

DE

MUSIQUE,

Par M. BUTERNE,

Ecuier.

Oeuvre troisiéme.

M E T H O D E

P O U R A P R E N D R E

L A M U S I Q U E

V O C A L E E T I N S T R U M E N T A L E .

*Dédiée à Madame * * * **

Par M^r BUTERNE, Ecuier.

Prix à liv. 16 s.



A S. Y O N ,

L'Auteur.
Chez

A R O U E N ,

BESONGNE, Libraire, Correspondant de la Bibliothèque
du Roy, Cour du Palais.

A P A R I S ,

Aux Adresses ordinaires.

1 7 5 2 .

Avec Privilège du Roy.

7-8
Vm. 101

M-E-T-H-O-D-E

B IEN des circonstances se sont réunies pour altérer la tranquillité de ma vie ; mais je cesse de m'en plaindre , puisque les Arts peuvent m'en dédommager.

La Musique qui fait les délices de tant d'honnêtes Gens , n'a jusqu'à présent qu'amusé mes loisirs , elle va faire aujourd'hui mes occupations. Les amusemens laissent toujours quelque vuide ; la vie occupée , au contraire , paroît souvent trop courte ; Eh ! quoi de plus doux , que de ne pas connoître l'ennui !

Tous les Hommes tendent au bonheur ; & je suis un peu plus homme que bien d'autres : une occupation qui me plaît , doit rendre tous mes momens agréables ; ils seront heureux , si je réüffis.

Aux Adresses ordinaires.

Avec Privilège du Roy.



A M A D A M E

* * * *



A D A M E,

*Qu'on parcoure l'Histoire depuis son origine ,
jusqu'à present , aucun Monarque n'a été révééré
comme LOUIS XV.*

Ses Ordres , M A D A M E , m'ont procuré
A

*l'honneur de vous connoître : Mon talent vous
a donné l'idée de vous en amuser, il vous a plu,
mon sort pouvoit-il être plus heureux?*

*Permettez - moi , M A D A M E , de dire
à un Epoux , aussi digne de vous que vous
l'êtes de lui , que je suis de l'un & de l'autre
avec respect ,*

M A D A M E ,

*Le très - humble & très - obéissant
Serviteur , B U T E R N E .*



INTRODUCTION.



A Musique est la science des Sons & l'art de plaire à l'oreille.

Raisonner sur cet art charmant, c'est en sçavoir la *Théorie*; fraper méthodiquement l'oreille par des Sons mélodieux, c'est en posséder la *Pratique*: j'entends de la Musique vocale comme de la Musique instrumentale.

Une Personne seule ou plusieurs, donnant les mêmes Sons, peuvent faire une Musique agréable: Une Personne, deux ou plusieurs donnans des Sons différens (ce qui s'apelle faire chacun sa Partie) peuvent faire une plus agréable Musique & plus harmonieuse; mais ces différentes façons de faire de la Musique, comme l'exécuter en chantant, *Musique vocale*, ou avec des Instrumens, *Musique instrumentale*, tout cela n'a pour objet que le plaisir de l'ouïe, la multiplication; & la division des Sons pour mécanique.

Buterne

Tout ce qui frappe l'oreille s'appelle Son ; mais sept Sons principaux sont la base de la Musique.

Pour faire de cet art charmant, une Science facile à transmettre à la postérité, on a désigné les Sons par différens caractères, auxquels on a donné plus ou moins de légèreté, plus ou moins de gravité.

On en a rendu aisée la multiplication, en posant ces caractères sur certain nombre de lignes, & sur l'entre-deux de ces lignes : on est enfin parvenu à en faire connoître l'ordre par le moien des Clefs.

Par celui des Dièses & des B mols, on en a trouvé la division ; & leur subdivision s'est faite par le B carre.

D'autres caractères ont servi à désigner certains silences plus ou moins grands, selon le besoin que l'on peut en avoir.

Sans le secours de la Mesure, cela ne produiroit qu'un Plein-chant & souvent un cruel Charivari ; j'en ai souvent la preuve.

La Mesure est essentielle, & sans elle on ne pourroit pas juger de cette Concordance inimitable, qui fait tant d'honneur à nôtre Siècle.

Tout a été désigné par des chiffres Arabes.

PRINCIPES

PRINCIPES DE MUSIQUE.

La suite des sept Sons principaux avec l'*Ut* d'enhaut qui est replique de celui d'enbas, forme ce qu'on appelle *Gamme*.

G A M M E.

Replique.

		<i>ut</i>		<i>ut</i>	
		<i>si</i>		<i>si</i>	
	<i>la</i>			<i>la</i>	
	<i>sol</i>			<i>sol</i>	
	<i>fa</i>			<i>fa</i>	
	<i>mi</i>			<i>mi</i>	
<i>re</i>				<i>re</i>	
<i>ut</i>			<i>replique</i>	<i>ut</i>	

Les caractères qui désignent les Sons & que l'on appelle figures de Notes, sont au nombre de six; sçavoir, la *Ronde*, la *Blanche*, la *Noire*, la *Croche*, la *Double-Croche*, la *Triple-Croche*, &c. *Figure 1.*

La *Ronde* est une figure de Note, qui exprime le plus de gravité; elle vaut autant, elle seule, que deux *Blanches* ou quatre *Noires*, ou huit *Croches*, ou seize *Doubles-Croches*, ou trente-deux *Triples-Croches*.

La *Blanche* vaut deux *Noires* ou quatre *Croches*, ou huit *Doubles-Croches*, ou seize *Triples-Croches*.

La *Noire* vaut ou deux *Croches*, ou quatre *Doubles-Croches*, ou huit *Triples-Croches*.

La *Croche* vaut ou deux *Doubles* ou quatre *Triples-Croches*.

La *Double - Croche* vaut ou deux Triples ou quatre Quadruples Croches.

Les *Lignes* sur lesquelles on pose les figures des Notes, sont pour l'ordinaire au nombre de cinq: nombre cependant qu'on peut augmenter tant en haut qu'en bas: l'entre-deux de ces Lignes s'appelle Espace. *Figure 2.*

Les *Clefs*, par le moien desquelles on connoît l'ordre & la suite des Sons, sont au nombre de trois; sçavoir, la Clef de *C sol ut*, Fig. 3. la Clef de *G re sol*, Fig. 4. & celle *D f ut fa*. Fig. 5.

La Clef de *C sol ut* se peut poser indifféremment sur l'une des quatre premières lignes: elle donne le nom d'*ut* à la Note posée sur la Ligne qui la traverse. *Figure 3.*

La Clef de *G re sol* se pose sur la première ou la seconde Ligne: elle fait appeller *sol* toutes les Notes posées sur la Ligne qui la traverse. *Figure 4.*

La Clef d'*f ut fa* se pose sur la troisième ou quatrième Ligne: elle donne le nom de *fa* aux Notes sur la Ligne, qui passe au milieu des deux points qui la suivent. *Figure 5.*

Les Caractères avec lesquels on fait la division des Sons, sont le Dièse & le B mol.

J'ai dit précédemment que la Gamme étoit composée de sept Tons principaux: j'ajoute maintenant que ces sept Tons principaux, forment avec l'*ut* réplique, cinq Tons & deux Semi-Tons, de quelque sens qu'on les prenne, soit en descendant soit en montant.

Pour bien comprendre ceci, la Pratique est plus nécessaire que la Théorie.

On entend par Ton , ⁷ Semi-Ton majeur , Semi-Ton mineur , la distance plus ou moins grande d'un Ton à un autre , par progression Diatonique.

La moindre distance fait le Semi-Ton mineur : la moyenne fait le Semi-Ton majeur : la plus grande fait le Ton.

Le Semi-Ton mineur est toujours d'un Son à un autre sur le même degré ; mais acru ou diminué par le Dièse ou le B mol.

Le Dièse sert généralement à faire élever la Note qu'il précède d'un Semi-Ton.

Le B mol avertit de baisser la Note qu'il affecte , d'un Semi-Ton.

Exemple des Semi-Tons mineurs. Figure 6.

Le Semi-Ton majeur est toujours de distance Diatonique , ou d'un premier Son à son suivant , sans Notes intermédiaires.

Exemple des Semi-Tons majeurs. Figure 7.

Le Ton est la plus grande distance qui peut se trouver entre - deux Sons de progression Diatonique , & n'ayant qu'une Note intermédiaire.

Exemple des Tons. Figure 8.

On trouve dans la Gamme cinq Tons & deux Semi-Tons.

Tons & Semi-Tons de la Gamme. Figure 9.

Une distance Diatonique, est celle qui d'une Note porte à la plus prochaine, sans interméde, comme de l'*ut* au *re*; & non de l'*ut* au *mi*, parce que le Son intermédiaire est *re*, &c.

Par le secours du Dièse & du B mol, on ajoute cinq autres Sons aux sept premiers, lesquels tous ensemble raportent douze Semi-Tons, tant majeurs que mineurs.

Division des Sons ou les douze Semi-Tons. Figure 10.

De ces Divisions naissent les intervalles, qui prennent leur nom de la quantité de Sons qu'elles embrassent.

L'Uni-Son est un Son semblable en tout point; quant au Son a un pareil que l'on a entendu, que l'on entend ou que l'on entendra. *Figures 11. & 12.*

Ces Intervalles principaux se divisent encore en telle ou telle quantité; mais en donner ici le précis, seroit changer la mémoire de choses assez inutiles. Il est cependant nécessaire de sçavoir que de la façon dont est conçu cette Division, par un Compositeur, naît le Ton ou le Mode.

Ton ou Mode, en ce sens, est la manière dont est fait un *Recitatif*, une *Ariette*, une *Chanson*, &c.

Or, un *Recitatif*, une *Ariette*, une *Chanson*, &c. font d'un Ton majeur ou mineur.

Ils seront d'un Ton majeur, si de la Note finale ou qui les termine à une troisième en montant, il se trouve deux Tons pleins, lesquels font une Tierce-majeur.

La

La Tierce majeur constituë le Ton majeur.

Ils seront d'un Ton mineur, si de la Note finale à une troisiéme en montant, il n'y à qu'un Ton & un Semi-Ton, ce qui fait une Tierce-mineur.

La Tierce-mineur constituë le Ton mineur, & on est en état de juger du Ton de ces Piéces; alors on peut dire cet Air est en C *sol ut*, &c. Tierce-majeur ou Tierce-mineur.

Prendre son Ton, signifie mesurer la portée ou l'étenduë de sa voix pour le Morceau qu'on va chanter; dans ce cas la plus haute Note (quand on chante seul) doit servir de règle, & l'aïant mise à l'Uni-son de ce que l'on a de plus haut dans la voix, on descend jusqu'à la première Note du Morceau, & l'on commence à l'Uni-son de cette même Note.

Il n'en est pas de même quand on fait sa partie avec d'autres: alors les Instrumens font résonner les Sons principaux du Ton de la Musique qui va être exécutée. Ces Tons principaux sont celui de la Finale, de sa Tierce, de sa Quinte & de son Octave: comme il est impossible de ne pas commencer par l'un des quatre, chacun prend celui qui lui convient.

Après avoir suffisamment parlé des Tons, Modes, Divisions, occasionnez par les Dièses & les B mols, il est à propos de remarquer que l'on distingue de deux fortes de B mols & de Dièses; Sçavoir,

Le B mol accidentel & celui de transposition.

Le Dièse accidentel & celui de transposition.

Le Dièse accidentel peut affecter toutes sortes de Notes dans la suite d'un Chant, & il les haussera d'un Semi-Ton.

Le Dièse de transposition n'affecte ordinairement

que cinq Notes , qui sont , *fa* , *ut* , *sol* , *re* , *la* : il se place immédiatement après la Clef , sur les degrez des Notes qu'il affecte.

Il fait nommer la Note affectée , *Si*.

Nota. Des cinq Notes que le Dièse de transposition peut affecter , c'est toujours la dernière que l'on nomme *Si*.

Le B mol accidentel peut affecter toutes sortes de Notes : il les baisse d'un Semi-Ton.

Le B mol de transposition ne peut affecter que cinq Notes : *si* , *mi* , *la* , *re* , *sol* , il se place immédiatement après la Clef sur les degrez des Notes qu'il affecte , & la fait appeller *Fa*.

Nota. Jamais le dernier B mol ni le dernier Dièse ne se trouve sans les quatre précédens.

La subdivision se fait par le moien du B carre : Ce caractère avertit de remettre au Ton naturel toutes les Notes auparavant affectées de Dièses ou de B mols.

Les Caractères qui désignent le repos ou silence dans la Musique & qui font l'effet du point ou de la virgule chez l'Orateur , sont. *Figure 13.*

La Mesure , ce mouvement réglé & si difficile à acquérir , se divise en deux , trois ou quatre parties pour l'ordinaire : chaque partie de la Mesure fait un tems.

Pratiquer cette division , la marquer de la main , du pied , &c. c'est observer , c'est battre la Mesure.

Les Caractères qui marquent la division de la Mesure, se placent immédiatement après la Clef ou après les Dièses ou B mols de transposition.

La Mesure à deux tems se désigne par un 2.

L'espace de tems que l'on est à battre cette Mesure, doit être remplie d'une Ronde ou de deux Blanches ou de quatre Noires, ou de huit Croches ou de seize doubles Croches.

Dans cette Mesure on passe les Croches & les doubles Croches, &c.

Passer ou pointer les doubles Croches, &c. signifie que la première de ces Notes doit être plus longue que la seconde : la troisième plus longue que la quatrième, &c.

Deux Caractères diférens servent à acroître la valeur des figures de Note dans la Mesure, le Point (.) & la Liaison \circ .

Le Point en général sert à prolonger la Note qui le précède de la moitié de sa valeur ; par conséquent le Point après une Ronde prolongera cette Ronde de la valeur d'une Blanche, parce que la Blanche est moitié de la Ronde.

Le Point après une Blanche la prolongera d'une Noire, &c.

Le Point peut occasionner la Sincope de même que la Liaison.

La Liaison \frown avertit en général de ne faire qu'une Note de deux qui se trouvent sur un même degré ; c'est-à-dire, de passer toutes les deux sous un même nom : mais d'en garder la valeur marquée, cela souvent produit la Sincope.

Elle avertit aussi que de deux Notes sur degrez di-

férens, on ne doit prononcer que le nom de la dernière, & les passer toutes les deux d'un même tour de gosier ou de doigt.

La Sincope est une Note qui fait partie d'un tems foible, puis d'un tems fort; cette Note acruë par le Point ou la Liaison, peut tenir toute la valeur d'un tems foible & d'un tems fort, ou d'un des deux seulement & la moitié de l'autre.

Dans toutes les divisions des Mesures, on distingue le tems fort & le tems foible.

Le tems fort est celui par lequel on peut terminer un Chant, ce qui ne se peut faire sur le tems foible; l'oreille ne seroit pas contente; elle desireroit encore quelque chose.

Dans la Mesure à deux tems, le tems fort est le fraper, ou le premier tems: le tems foible, est le lever ou le second tems, &c.

Dans la Mesure à trois tems: le premier, est tems fort: le second, est tems foible, de même que le troisiéme.

Dans la Mesure à quatre tems; le premier, est tems fort; le second, tems foible; le troisiéme, tems fort; le quatriéme, tems foible, &c.

La Mesure à trois tems se désigne par un 3.

On remplit l'espace de tems, qu'il faut pour battre cette Mesure d'une Blanche pointée ou accompagnée d'une Noire, ou de trois Noires, ou de six Croches, ou de douze doubles Croches.

Dans cette Mesure on passe les Croches.

La Mesure à quatre tems se désigne par un C ou par un 4.

On remplit la valeur de cette Mesure avec une Ronde,

Ronde, ou deux Blanches ou quatre Noires, ou huit Croches ou seize doubles Croches, ou trente-deux triples Croches.

Dans cette Mesure on ne passe que les doubles, les triples Croches, &c.

On désigne la lenteur ou gravité de la Mesure à deux tems, ou la légèreté & la vitesse de la Mesure à quatre tems, par un C baré.

Outre ces trois sortes de Mesures, on en connoît d'autres encore, telles que la Mesure à deux tems inégaux: la Mesure à quatre tems inégaux.

D'ailleurs, la manière de désigner une Mesure n'est pas toujours un 2. pour la Mesure à deux tems, ni un 3. pour la Mesure à trois tems, &c. ce sont des signes simples de Mesures simples: Mais il est aussi des signes de Mesures, composées de deux chiffres au-dessus l'un de l'autre.

Comme $\frac{3}{2}$, $\frac{6}{4}$, $\frac{9}{8}$, $\frac{12}{8}$, & tant d'autres.

Il suffit de sçavoir que le chiffre d'enhaut désigne toujours deux choses: la qualité de la Mesure & la quantité fixe de certaines Notes qui doivent remplir la valeur de cette Mesure, & que celui d'enbas ne marque jamais que la qualité de ces mêmes Notes; c'est-à-dire, si ce sont des Rondes ou des Blanches, &c.

Pour rendre clair ceci par un exemple.

Dans la Mesure composée $\frac{6}{8}$, le six marque la Mesure à deux tems, il marque encore qu'il faut six Notes pour remplir la valeur de cette Mesure. Le huit désigne seulement que ces six Notes seront six Croches.

Le chiffre d'enhaut, quant à la Mesure, désigne la Mesure à deux tems, quand il est de nombre pair depuis 2, 4, jusqu'à 6.

Il désigne la Mesure à trois tems, quand il est de nombre impair, comme 3, 9, &c.

Il désigne la Mesure à quatre tems, quand il est de nombre pair, comme 8, 12, 16, &c.

Quant aux Notes qui doivent remplir la Mesure, il en désigne autant qu'il marque de nombre; mais sans rien marquer de positif, ni si ces Notes sont Noires, Blanches, &c.

Le chiffre d'en bas en général désigne que les Notes qui rempliront la Mesure, seront Rondes s'il marque 1.

Si c'est un 2. les Notes seront Blanches.

Si c'est un 4. elles seront Noires; si c'est un 8. elles seront Croches; & doubles Croches si c'est un 16. &c.

Lorsque dans ces Mesures composées, les Rondes font la fonction de Blanche, ou les Blanches de Noires; c'est-à-dire, quand elles ne valent qu'un tems. La Mesure doit être très-lente.

Quand toutes les figures de Notes font leur fonction naturelle, comme dans les Mesures simples, alors la Mesure ne doit être ni trop légère ni trop lente; mais modérée.

Quand, au contraire, les Croches font la fonction de Noires; les Noires celles de Blanches, alors le mouvement doit être vif & léger.

Voici tout ce qui regarde foncièrement la Musique: Il est essentiel de ne pas ignorer ces sortes de choses avant d'ateindre à cette perfection de l'Art, que l'on appelle le Goût.

Il faut sçavoir ce que c'est que Cadence, Tremblement, Coulé, Port-de-voix ou Porte-voix.

Cadencer ou trembler en général, c'est balancer al-

15

ternativement deux Sons de progression Diatonique sous un même nom.

Le Caractère qui désigne le tremblement est toujours marqué devant ou au-dessus de la Note qui marque le Son inférieur de la Cadence, & sous le nom de laquelle se doit faire cette Cadence.

On distingue de trois sortes de Cadences.

La Cadence brisée ~. La Cadence apuiée ou Finale ~, & la Cadence subite +.

La Cadence brisée est celle dont le Son supérieur ou d'apui doit emporter presque toute la valeur, & le tremblement passer comme un agrément; c'est-à-dire, avec une grande légèreté.

La Cadence apuiée est celle dont le Son supérieur ou l'apui doit être d'égale valeur que le tremblement.

La Cadence subite est celle dont le tremblement doit commencer avec la Note qui l'occasionne.

Coulé est une petite Note qui n'entre point dans la valeur de la Mesure, & qui se fait en descendant sous le nom de la Note qui la suit.

Port-de-voix ou Porte-voix est une petite Note qui n'entre pas non plus dans la valeur de la Mesure: il se fait en montant, sous le nom de la Note qui la suit.

Souvent le Port-de-voix est suivi d'un Pincé qui est un tremblement extrêmement léger, qui se fait en montans.

Je n'entreprendrai point de donner des règles de Goût; il change avec le siècle; & d'ailleurs, est de ces choses qui se font mieux qu'elles ne s'expriment.

F I N.

PRIVILEGE GENERAL.

L OUIS par la grace de Dieu , Roy de France & de Navarre : A nos amez & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement , Maître des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel , Grand Conseil , Prevost de Paris , Baillifs , Senéchaux , leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il apartiendra ,
 SALUT. Nôtre bien-amié CHARLES BUTERNE , *Ecuier* , fils de nôtre bien-amié JEAN-BAPTISTE BUTERNE , *Ecuier* , *ancien Capitoul de Toulouse* , *l'un des quatre Organistes de nôtre Chapelle* , *Maître de Clavecin de nôtre très-honorée Mere* , *Duchesse de Bourgogne* , & de plusieurs Princesses de nôtre Sang , Nous a fait exposer qu'il desireroit donner au Public des *Sonates* , *Duo* , *Trio* , *Concerto* , & autres *Pièces de Musique instrumentale de sa composition* , s'il Nous plaisoit lui acorder nos Lettres de Privilège sur ce nécessaires : A CES CAUSES , voulant favorablement traiter ledit Exposant & favoriser autant qu'il sera en Nous le degré de perfection qu'il a aquis par son travail & ses lumières à l'Instrument de la Vielle , dont il Nous reste une entière satisfaction ; desirant récompenser ses talens & lui donner des marques de nôtre bienveillance , Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes , de faire imprimer & graver lesdites Pièces de Musique , conjointement ou séparément , en telle forme & autant de fois que bon lui semblera , de les vendre , faire vendre & debiter par-tout nôtre Roïaume ,

me ,

pendant le tems de *Quinze années* consécutives, à compter du jour de la date des Presentes : Faisons défenses à tous Imprimeurs, Graveurs & autres Personnes de quelque qualité qu'elles soient, d'en introduire Impression ou Gravure étrangère, dans aucun lieu de nôtre obéissance; comme aussi de graver, imprimer, faire graver ou imprimer, & vendre ou debiter lescdites Pièces, ou d'en faire aucun Extrait, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement ou autre, sans la Permission expresse & par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de *Trois mille livres* d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelle; que l'impression ou gravure desdites Pièces sera faite dans nôtre Roiaume & non ailleurs, que l'impression se conformera en tout au Règlement de la Librairie; & qu'avant que de les exposer en vente, les Manuscrits ou Imprimez qui auront servi de Copie à l'impression ou gravure desdites Pièces, seront remis entre les mains de nôtre très-cher & féal Chevalier le Sieur Daguesseau, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans nôtre Bibliothèque, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre très-cher & féal Chevalier le Sieur Daguesseau, Chancelier de France; le tout, à peine de nullité des

Presentes ; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposé & ses Aïans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ni empêchement : Voulons que la Copie des Presentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdites Pièces, soit tenuë pour dûëment signifiée ; & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez féaux Conseillers & Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'Original : Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre Permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires : CAR tel est nôtre plaisir. Donnë à Paris le dixième jour du mois de Décembre, l'an de grace mil sept cens quarante-cinq ; & de nôtre Règne le trente-unième : Par le Roy en son Conseil. Signé, SAINSON.

Registré sur le Registre onze de la Chambre Roïale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 514. Fol. 448. conformément au Règlement de 1723. A Paris ce 14. Décembre 1745.

Signé, VINCENT, Syndic.

Les Exemplaires ont été fournis.

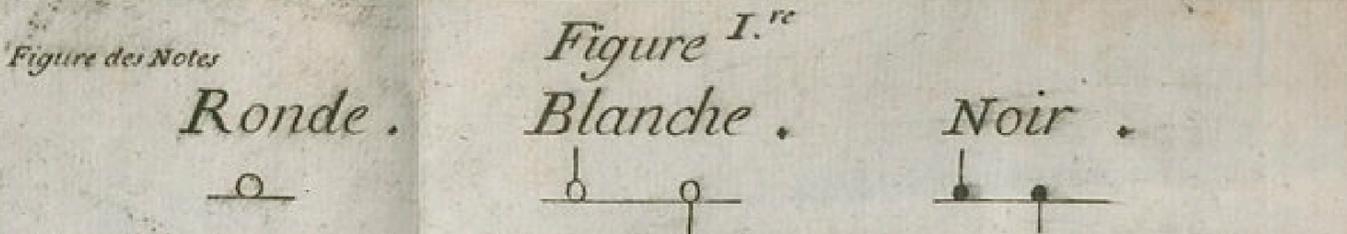
Permis d'imprimer & distribuer. A Rouën, ce 7. Janvier 1752. Signé, VARNIER.

A ROUËN, Chez JEAN-B. BESONGNE, Imprimeur ordinaire du Roy.

Figure des Notes

Figure 1^{re}

Ronde . Blanche . Noir .



Croches . Doubles Croches . Triples Croches .

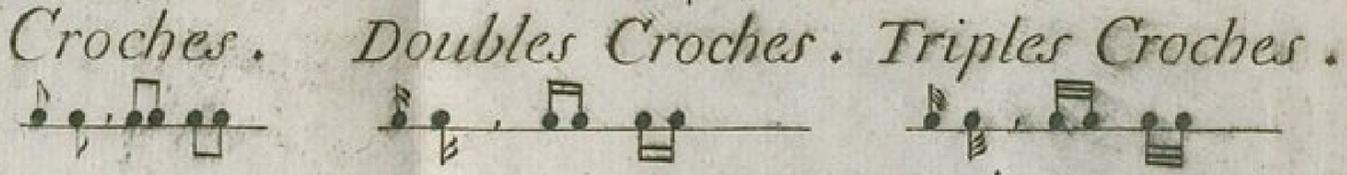


Figure 2^e

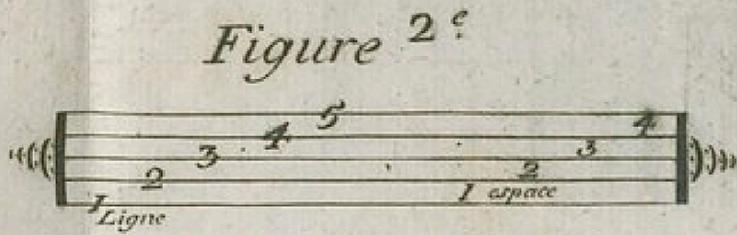


Figure 3^e *Figure 4^e* *Figure 5^e*



Clefs de C - Sol - ut Clefs de G - re - sol Clefs de F - ut - fa

Figure 6^e

Exemple des Semitons mineurs



moindre distance

Figure 7^e

Exemple des Semitons majeurs



moyenne distance moyenne distance

Figure 8^e

Exemple des tons

Note intermediaire



La plus grande distance Ou distance majeur

Figure 9^e

Tons et Semitons de la Gamme



1. ton 2. ton 1. semiton 3. ton 4. ton 5. ton 2. semiton

Figure 10^e

Division des sons ou les douze semitons

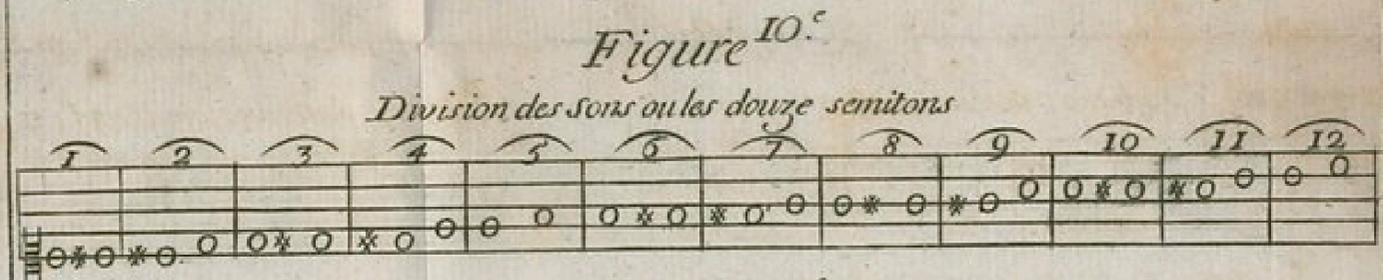


Figure 11^e

Vnifsons



Figure 12

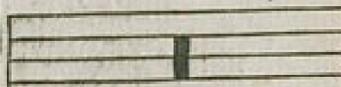
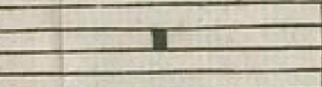
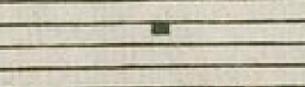
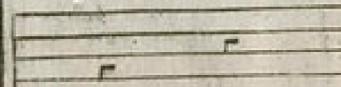
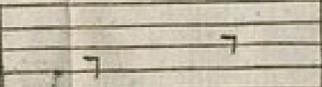
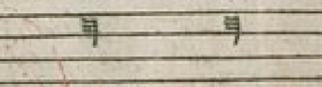
Intervalles



Seconde tierce quarte quinte sixte Septieme Octave

Figure 13^e

repos ou silence

Le Baton	Demi Baton	La Pause	Demie Pause
			
Silence ou repos de 4. mesures	idem de 2. mesures	d'Vne mesure ou Valeur d'Vne ronde	demie mesure ou Valeur d'Vne blanche
Le Soupir	demi Soupir	quart de Soupir	denu quart de Soupir
			
Valeur d'Vne Noire	Valeur d'Vne Croche	Valeur d'Vne double Croche	Valeur d'Vne triple Croche